

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 JANVIER 2020

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Monique PALAT, Sophie VERNAUDON, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude DUPRIX, Christiane RIVIERE, Patricia VILCHES PARDO, Dominique MASSOUBRE, Bernard MOISSINAC, Bernard GIRAUD, Danielle PEARON, Catherine MENARD, Marie-Laure LEUILLET, Nathalie GESELL PEVERADA, Benoît RICHARD, Alexandre DESCHATRETTES, Clothilde LOISEAU, Sylvie BIRER, Céline BIHEL, Marie-Thérèse BELLUAU, Claudine LANGLOIS.

Etaient excusés: Katia PASSELAIGUE, Louis LEPINE qui avait donné pouvoir à Bernard GIRAUD, Elodie DALLOT, Irène LEGROUX qui avait donné pouvoir à Catherine MENARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière séance en date du 16 Décembre 2019.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monique PALAT est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2020

Dominique Massoubre indique qu'une priorité est donnée aux demandes de subventions de fonctionnement émanant des associations locales ou intervenant sur le territoire de la Commune.

Il rappelle que l'enveloppe initiale, dédiée aux subventions au BP 2020, votée lors du Conseil du 16 décembre 2019 a été de 180 000 €, identique à celle de 2019.

La commission passe à l'étude de chaque demande qui a été recensée dans un tableau ci annexé.

Dominique Massoubre précise que trois aides sont en augmentation :

- Union Sportive La Châtre : + 3 000 € : suite à l'intégration de 4 associations sportives en septembre 2019 en provenance de la MJCS, il s'agit des sections tennis de table, l'aïkido, le karaté et la randonnée « les pieds en vadrouille » Christiane Rivière détaille le sujet.

- Théâtre Maurice Sand + 3000 € : cette augmentation se justifie par le fait que la ville s'était engagée à rembourser la part autofinancée par l'association (2580 €) lors de l'acquisition de 3 porteuses motorisées, et le fait de la baisse mécanique de l'aide financière « cap asso » (conseil régional) sur les deux salariés.

- Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville : + 2 000 € : cette hausse se justifie sur le fait que le barnum ne sera plus loué à partir de 2020 au profit du C O S, mais uniquement de la Ville (tarifs créés au 1^{er} janvier 2020 de 1 600 € 8 x 16 et 1 000 € 8 x 8), une étude sur les trois dernières années à montrer que le produit moyen était de cette somme, il est donc compensé par cette hausse.

En outre il précise que trois associations n'ont pas sollicité d'aide financière en 2020 :

- La Châtre en Fête (déjà le cas en 2019)
- ALEC et familles Rurales qui sont deux associations hébergées par la Ville à l'hôtel d'Ars

Après étude de la demande (2 000€) de l'association Coupd'pouce, il est décidé d'octroyer une somme de 750 € au titre de 2020, qui viendra s'ajouter aux 750 € (conservés sur 2019 car une seule manifestation aidée par la Ville organisée au lieu de deux) ce qui fait une aide globale de 1 500 €.

Claudine Langlois demande si les dossiers de subvention Coupd'pouce et l'UCIA ont bien été reçus puisque ce n'était pas le cas lors de la commission du 13 janvier 2020.

Mr le Maire lui répond positivement.

Mr le Maire indique que la somme attribuée aux Toitures, Façades et Vitrines est de 5 000 € dans un premier temps, si nécessaire elle sera abondée en cours d'année par un virement de crédits.

Marie Thérèse Belluau s'interroge sur les subventions attribuées à l'ABVN et l'Amicale des Anciens Elèves du Lycée et du Collège, Mr le Maire lui indique que ces deux associations ont un rôle important et sont très actives localement.

Dominique Massoubre rappelle que le C.C.A.S sera aidé d'une manière identique à 2019 soit 25 000 €.

Le Conseil Municipal,

VU les propositions de la Commission des Finances et Budget en date du 13 Janvier 2020.

Christiane RIVIERE, Jean-Claude DUPRIX, ne prenant pas part au vote des subventions pour les associations dont ils sont membres du bureau exécutif,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE**, conformément aux indications figurant dans le tableau ci-joint, les subventions aux associations pour l'année 2020.

II – DEUX DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020
--

Monsieur le Maire présente les 2 dossiers qui peuvent prétendre à une aide de l'Etat au titre de la Dotation D'Equipelement des Territoires Ruraux 2020.

1/ Construction d'immeubles ou travaux d'investissements sur les bâtiments communaux (Hors bâtiments scolaires)

Description du projet : Création de deux ateliers dans le centre technique municipal (CTM) rue du Champ Galant afin d'accueillir les équipes d'électricien et de peintures actuellement hébergées dans le bâtiment du Champ de Foire désormais vétuste. Les travaux consistent à la réalisation d'un cloisonnement en maçonnerie, de l'isolation, à la pose de menuiseries et à la réalisation d'un réseau électrique. Le projet comprend également la pose d'un monte-charge, afin de pouvoir stocker le matériel du service de logistique et des manifestations à l'étage du CTM.

Travaux de bardage sur la salle municipale de Tennis René Croux.

Dépenses	93 200 € HT
Recettes	
- Autofinancement	46 600 €
- Demande de subvention 93 200 € HT x 50%	46 600 €
	<hr/>
	93 200 €

2/ Aménagement des parcs publics ou des aires de jeux

Description du projet : Changement, modification de l'éclairage du terrain synthétique de football, et création d'un éclairage sur les deux terrains extérieurs :

Modernisation de l'éclairage du terrain synthétique de football comprenant le remplacement des projecteurs existants par des projecteurs à LEDs et la modification des mâts, en vue de son homologation en catégorie EFoot A11 de la Fédération Française de Football. Création d'un éclairage sur les deux terrains de tennis extérieurs, à LEDs, périphérique, conforme aux exigences de la Fédération Française de Tennis.

Dépenses	74 300 € HT
Recettes	
- Autofinancement	44 580 €
- Demande de subvention 74 300 € HT x 40%	29 720 €
	<hr/>
	74 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable aux travaux susvisés.
- **DONNE SON ACCORD** au plan de financement des deux dossiers susvisés,
- **AUTORISE le Maire** à déposer et signer les dossiers de demandes de subventions pour ces opérations au titre de la DETR 2020.

III – DECISION MODIFICATIVE N°1 VILLE – BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente la décision modificative permettant de régler la prestation d'Eco Finances pour la révision des bases de la Taxe d' Habitation/Taxe Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** l'ouverture de crédits suivants :

Dépenses

Article 617-020 « Etudes et recherches » + 10 000 €

Recettes

Article 752-020 « Revenus des immeubles » + 10 000 €

IV – PROJET IMMOBILIER DU CHAMP DE FOIRE LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT PARTIE DOMAINE PUBLIC CONCERNÉ PAR LE PROJET (1 839 m²)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de la Chatre par une délibération en date du 26 novembre 2018 a accepté de céder à Valoriance Promotion Immobilière, pour une somme de 200 000 € les parcelles sises 2 rue Rohart, 8 rue Eugène Delacroix et 1 place du Champ de Foire et cadastrées :

- AC n°119,
- AC n°454-455-456-457
- AC n° 441-458-459 (partiel à diviser)
- + parcelle de terrain à créer après division de la place du Champ de Foire d'une surface d'environ 1839 m².

Ce projet immobilier privé consisterait à terme à créer 3 résidences avec un total de 57 appartements.

Toutes les parcelles bâties (numérotées) sont désaffectées, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus utilisées pour une mission de service public comme la restauration scolaire, l'ancienne caserne des Pompiers, les anciens ateliers municipaux et, peuvent donc être déclassées et cédées immédiatement.

En ce qui concerne la partie du domaine public place du Champ de Foire, estimée à 1839 m² qui est une surface composée de deux voies qui ne sont plus utilisées pour la circulation routière, et de parkings, celle-ci doit faire l'objet, au préalable d'une enquête publique, avant de décider de son déclassement et de sa cession.

Madame Sylvie Birer s'interroge sur le futur lieu de ramassage des scolaires pour les bus.

Monsieur le Maire précise que l'espace départ des bus (lycée, collège) qui se fait actuellement Place du Champ de Foire sera déplacé probablement dans le secteur du lycée, et que le Champ de Foire fera l'objet d'un réaménagement en parallèle du projet immobilier.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à lancer l'enquête publique (durée 1 mois), à l'issue de celle-ci, le dossier sera à nouveau présenté en Conseil Municipal pour valider la cession de l'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord au principe de déclassement du domaine public estimé à 1 839 m² place du Champ de Foire.
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure pour l'ouverture d'une enquête publique, et à procéder à la rédaction des pièces nécessaires au dossier.
- **PRECISE** que ce dossier sera revu en Conseil Municipal après l'enquête publique.

V – VENTE D'HERBE DE PRES AUX BORDS DE L'INDRE 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'avis paru dans la presse pour la vente d'herbe des prés situés sur les bords de l'Indre, par la Ville de La Châtre, sur l'année 2020, une seule proposition a été reçue.

Cette offre émanant de Monsieur Jean-Charles PIROT a été retenue.

Les six parcelles concernées (AO n°3, AO n°8, AO n°9, AO n°24, AO n°25, et AO n°26), d'une superficie totale de 80 840 m², seront donc louées à M. Jean-Charles PIROT « Ecurie de Belleplace » contre la somme de 800 € pour l'année 2020 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la vente d'herbe des prés de la Ville à M. Jean-Charles PIROT pour l'année 2020, pour la somme de 800 €uros.

VI – NUMEROTATION DE VOIRIE RUE ET IMPASSE HONORE DE BALZAC (LOTISSEMENT LES AJONCS)

Monsieur le Maire indique que la Ville viabilise actuellement un lotissement de 13 parcelles entre la rue des Ajoncs et la rue Honoré de Balzac.

Il convient de numéroter les futures parcelles, ainsi que la parcelle de la future résidence Séniors et de nommer l'impasse créée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

le nom « Impasse Honoré de Balzac » à l'impasse créée.

le n°50 rue Honoré de Balzac à la future résidence Séniors, parcelle AY301.
le n°52 rue Honoré de Balzac au lot n°5 du lotissement.
le n°54 rue Honoré de Balzac au lot n°4 du lotissement.
le n°56 rue Honoré de Balzac au lot n°3 du lotissement.
le n°58 rue Honoré de Balzac au lot n°2 du lotissement.
le n°60 rue Honoré de Balzac au lot n°1 du lotissement.
le n°49 rue Honoré de Balzac au lot n°9 du lotissement.
le n°51 rue Honoré de Balzac au lot n°8 du lotissement.
le n°53 rue Honoré de Balzac au lot n°7 du lotissement.
le n°55 rue Honoré de Balzac au lot n°6 du lotissement.
le n°57 rue Honoré de Balzac au lot n°13 du lotissement.
le n°1 Impasse Honoré de Balzac au lot n°11 du lotissement.
le n°3 Impasse Honoré de Balzac au lot n°10 du lotissement.
le n°2 Impasse Honoré de Balzac au lot n°12 du lotissement.

Ces nouveaux numéros seront modifiés dans la base adresse nationale (La Poste), auprès des services fiscaux (cadastre) et auprès de l'IGN qui répercuteront aux services de secours, GPS...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la nomination et l'attribution de la numérotation de rues selon le plan ci-annexé.

VII – COMMISSION DES MARCHES ET APPEL D'OFFRES

1/ Travaux de voirie annexes à la résidence Seniors rue Honoré de Balzac

Monsieur Jean-Claude Pichon indique que dans le cadre de la réalisation de la résidence Séniors, il était prévu, à la vente de la parcelle, de participer aux travaux de terrassement des voiries.

Trois entreprises ont été consultées (GéoBTP, ATRS, SEGEC) par l'intermédiaire de la plateforme marchés-sécurisés.fr avec réponse pour le 22 janvier 2020 à 12h.

Les trois entreprises ont répondu. L'entreprise ATRS est la moins disante pour un montant de 71 634,40 € HT.

La commission des marchés a donné son accord à l'unanimité pour retenir ATRS pour un montant de 71 634, 40 € HT lors de sa séance du 27 janvier 2020 et propose au maire de signer le marché.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 27 Janvier 2020,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'offre d'ATRS pour un montant de 71 634,40 € HT.

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à venir et documents annexés qui s'y rapportent.

2/ Réseaux – Avenant rue Honoré de Balzac – Lotissement les Ajoncs

Monsieur Jean-Claude PICHON présente l'avenant proposé concernant le lotissement des Ajoncs, rue Honoré de Balzac,

- Avenant 1 sur le lot 2 Réseaux d'ATRS :

Compte tenu des demandes d'Enedis de dérouler les réseaux électriques en pleine terre en dehors des traversées de route alors qu'ils étaient prévus sous fourreaux, à l'inverse de dérouler les branchements électriques sous fourreaux alors qu'ils étaient prévus en pleine terre et enfin de l'absence de tranchée entre la sortie du lotissement et le transformateur dans le marché de la ville et dans le devis d'Enedis (erreur au montage des marchés), il a été proposé à la commission des marchés un avenant n°1 de 4 427 € HT.

La commission a accepté à l'unanimité le marché.

Le marché du lot 2 ATRS passe de 60 134 € HT à 64 561 € HT soit 7.36% d'augmentation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 27 Janvier 2020,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant 1 sur le lot 2 Réseaux d'ATRS

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché.

3/ Travaux VRD – Avenants rue Honoré de Balzac – Lotissement les Ajoncs

Monsieur Jean-Claude PICHON présente les avenants proposés concernant le lotissement des Ajoncs, rue Honoré de Balzac

Avenant 1 sur le lot 1 VRD d'ATRS :

Compte tenu de la découverte d'un puits dans la parcelle n°1 il a été proposé à la commission des marchés, pour des raisons de sécurité, de le boucher avec une dalle béton plutôt que de le remblayer ; pour un montant de 570 € HT.

La commission des marchés a accepté à l'unanimité l'avenant n°1.

Avenant 2 sur le lot 1 VRD d'ATRS :

Il a été proposé à la commission des marchés d'anticiper les trois branchements EU et les trois branchements EP des futurs numéros 62, 64 et 66 rue Honoré de Balzac car les réseaux secs auraient rendu très compliquées leurs réalisations ultérieures, pour un montant de 1899 € HT.

La commission des marchés a accepté à l'unanimité l'avenant n°2.

Le marché du lot 1 ATRS passe de 271 988 € HT à 273 887 € HT soit 0.9% d'augmentation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 27 Janvier 2020,

Sous-Préfecture :

- Passage des Collégiens et Lycéens

Avenue Aristide Briand :

- Elargissement de la bande de roulement

Avenue Gambetta :

- Giratoire Rue des Ajoncs
- Réfection chaussée avec intégration de zones de stationnement et d'une piste cyclable
- Réfection des trottoirs

X – QUESTIONS DIVERSES

1- Remerciements

a) Cathy GUERAUD :

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Michel Venot.

Brigitte RIBY-CHELOT :

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Philippe Chelot « Shadok ».

b) Colis CCAS

M. & Mme André DESABRES

Mme Janine AUVIEUX

Mme Mathilde LECLERC

M. & Mme Jean LUNEAU

Mme Jacqueline PÉDARD

M. & Mme Jacques BOR

M. & Mme Michel DEBENE

c) Vœux

Mme Evelyne DELAIGUE

M. Roger FEUILLADE

Mme Claude AUGEREAU

Mme Claudine LANGLOIS

Lieutenant-Colonel Michel LAURENT

Comité des Fêtes Lourouer St Laurent 21^{ème} Motocoeur (Le Motocoeur 2020 aura lieu le 8 et 9 Août)

Mme Viviane LECERF – Présidente du Club Philatélique

2- Informations

- Lettre du Lions Club nous informant des dates de l'AutoRéroSport, les 6 et 7 Juin 2020.
- Lettre de la Direction départementale des Territoires de l'Indre concernant le report de caducité des plans d'occupation des sols au 31.12.2020.

3- Document transmis ce jour

- Invitation pour la cérémonie en l'honneur des Sportifs méritants qui aura lieu Vendredi 7 Février 2020 à 19h00 salle des Fêtes.

4- Prochaines manifestations

- Concours VVMFF, lundi 3 Février 2020 à 18h00, salle d'Honneur
- Course Paris-Nice, le Mardi 10 Mars 2020

5- Vitrines Noël de la Ville

Monsieur le Maire indique que trois boutiques ont été lauréates du concours organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre, et que la Ville a reçu le 1^{er} prix France Bleu Berry du Noël des Villes de l'Indre pour ses décorations de Noël.

6- Dernier Conseil Municipal – Remerciements

Monsieur le Maire rappelle que ce conseil est le dernier de la mandature et remercie individuellement tous les élus pour leur investissement au service de la Ville pendant les 6 ans.

SUBVENTIONS 2020

N°	BENEFICIAIRES	Subvention 2020
65748 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES		
SPORT		36 180,00 €
1	Union Sportive La Châtre	36 000,00 €
2	Association des Bridgeurs de la Vallée Noire	100,00 €
3	Association Grand Air Gymnastique Volontaire	80,00 €
EDUCATION		47 900,00 €
4	Subvention Sainte-Geneviève	40 000,00 €
5	Classes de découverte	7 500,00 €
	- Ecole Maurice Rollinat	
	- Ecole Eugène Delacroix	
	- Ecole Gustave Flaubert	
	- Ecole Marie-Louise Laguerre	
	- Ecole Sainte-Geneviève	
6	Amicale des Anciens Elèves du Lycée et du Collège	100,00 €
7	Farandole	300,00 €
CULTURE		64 150,00 €
8	Théâtre Maurice Sand Théâtre subvention complémentaire	32 000,00 €
9	Musique au pays de G. Sand	2 500,00 €
10	Harmonie Municipale fonctionnement encadrement financement	12 500,00 €
11	Rythme et Expression	250,00 €
12	Ensemble vocal de La Châtre	350,00 €
13	Les Gâs du Berry	150,00 €
14	Cinéma	15 000,00 €
15	Subvention "Nohant vie"	1 000,00 €
16	Les Amis du Vieux La Châtre	400,00 €
ANIMATIONS		5 800,00 €
17	Commune libre du P'tit Mur	500,00 €
18	Coup d'pouce	750,00 €
19	UCIA	4 000,00 €
20	La Châtre en Fête	0,00 €
21	Association Saint Germain	150,00 €
22	MJCS week-end du jeu 250€ + Vivre en Famille 150 €	400,00 €

